

L'état d'urgence proclamé aux lendemains des attentats de Novembre a été prolongé de 3 mois à partir du 26 Février, seuls une trentaine de parlementaires s'y sont opposés.

L'état d'urgence est une mesure prise par un gouvernement en cas de péril dans un pays. En France, cette décision a été prise lors des attentats commis par l'OAS pendant la guerre d'Algérie et lors de ce que l'on a appelé la révolte des banlieues.

Dans ce cadre, certaines libertés fondamentales peuvent être restreintes comme celle de circuler, la liberté de la presse, transfert des compétences de l'autorité judiciaire vers l'administration.

Le ministre de l'intérieur et les préfets peuvent permettre les perquisitions des domiciles de jour comme de nuit, interdire les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre, en particulier les manifestations.

C'est ainsi que l'on voit deux cas de figure :

1) - Manifestation des agriculteurs avec tous les débordements que l'on connaît

. pneus et paille brûlés sur la voie publique, arrosage de façade avec du lisier,

. manifestation des taxis et des véhicules ober

2) - Manifestation interdite lors de la COP 21 et militants écologistes assignés à résidence avec obligation de se présenter au commissariat plusieurs fois par jour

Des juges administratifs appellent à la prudence : de telles mesures peuvent être prises à l'encontre de personnes dont les actions hypothétiques sont sans rapport avec les actes terroristes - c'est ainsi que l'équilibre entre ordre public et libertés publiques se déplace.

- manifestation interdite, autorisation d'un simple rassemblement pour soutenir les 8 travailleurs de Goodyear ayant écopé d'une peine de prison de 9 mois fermes pour avoir retenu leur patron pour l'obliger à négocier les primes de licenciement. La C.G.T. de Goodyear qualifie ce jugement d'arme d'intimidation envers tous les salariés qui se battent pour leurs droits et pour leurs emplois. Le but est de faire peur pendant que le gouvernement prépare la casse du code du travail.

Le Syndicat de la Magistrature estime que la lutte contre le terrorisme est détournée en mettant en place une répression aveugle et incontrôlée : interdiction de manifestations, perquisitions, assignations à résidence - depuis le début de l'état d'urgence : 3336 perquisitions, 290 assignations à résidence - 1 mise en examen pour des faits liés au terrorisme.

En décembre, des citoyens, militants associatifs, syndicaux, politiques ont lancé un appel pour la levée de l'état d'urgence - menaçant sérieusement les libertés individuelles, sociales et politiques l'état d'urgence aboutit à un renforcement considérable du caractère autoritaire de la Vème République.

En effet, prorogé jusque fin mai aucune manifestation de travailleurs défendant leur emploi, demandant des augmentations de salaires, d'étudiants et de professeurs demandant de meilleures conditions d'enseignement ne pourront avoir lieu. Qu'en sera-t-il de la manifestation du 1er mai ? L'interdire serait un signal fort à l'atteinte des droits des travailleurs.

En choisissant d'inscrire la déchéance de la nationalité au coeur de la constitution le Président de la

République a renié deux siècles de combats de la gauche pour une nation fondée sur l'égalité républicaine.

La dernière fois que ce fut tenté en France, ce fut par Pétain dont le régime procéda à 15.000 dénaturalisations et 500 déchéances de nationalité.

En constitutionalisant l'état d'urgence, le gouvernement signe sa reddition devant les thèses de la droite et du FN ; ce ne sont pas des concessions à la politique sécuritaire de droite et du FN dont nous avons besoin - Nous avons besoin d'une République sociale et démocratique.

Dans l'Humanité de la semaine dernière 2 pages étaient consacrées à l'abolition de la dictature du Prolétariat lors de notre 22ème congrès qui avait pour intitulé "Liberté et Socialisme". Je me suis donc interrogée : Pourquoi revenir maintenant sur cette période ?

La dictature du Prolétariat selon Marx fut l'exercice du pouvoir politique par la classe ouvrière dans son propre intérêt. Ce qui impliquait une démocratie politique complète dans laquelle la classe ouvrière - la majorité dans la société capitaliste - gouvernait.

Le 22ème congrès a souhaité supprimer cette notion de dictature du Prolétariat parce que le mot dictature pouvait prêter à confusion et était sujet à malentendu, puisque surtout utilisé dans le cas d'états fascistes.

Les communistes ont alors préféré utiliser les termes de : prise de pouvoir politique et conquête du pouvoir par le suffrage universel.

En effet, la signification de dictature dans la Rome antique est le pouvoir que l'on donnait à un Magistrat (le dictateur) en lui confiant de manière légale les pleins pouvoirs. De nos jours la dictature est un régime incompatible avec la liberté politique, le gouvernement constitutionnel et l'égalité devant la loi, il entraîne la répression politique des opposants, le non-respect de la liberté de la presse, violation de la constitution, établissement de lois d'exception.

A la lecture de ces 2 définitions, il ressort que dans les 2 cas les libertés individuelles, politiques, le non-respect de la liberté de presse sont bafouées (renseignements - écoutes - dénonciations abusives, etc...)

La République doit assurer la liberté de conscience - toute personne a la liberté de penser, de croire et d'écrire - la liberté est une référence morale dont le capitalisme mondial se passe fort bien - pas de progrès social sans libertés syndicales.

Il n'y a pas de démocratie sans liberté - Il n'y a pas de liberté sans accès au savoir.

Etre libre c'est pouvoir agir intellectuellement, matériellement, politiquement.

La liberté c'est aussi pouvoir exercer le culte de son choix ou ne pas avoir de croyance - c'est la laïcité garantie du bien vivre ensemble.

Du 2 au 5 juin prochains se déroulera le 37ème congrès de notre parti, ce sera dans un contexte très complexe. La crise du capitalisme, crise sociale, économique, écologique mais aussi démocratique, avec la menace de l'utilisation du 49.3 pour faire passer sans discussion la loi sur le travail, doit nous interpeler ; nous devons être à la hauteur pour faire face à une violence rarement atteinte contre le monde du travail.

La politique de ce gouvernement allant au devant des désirs de Gattaz et reprenant les idées de la droite et du FN est terriblement dangereuse.

Pour progresser, pour mieux cerner nos faiblesses et pourquoi pas aussi nos points forts, nous devons nous interroger sur nos pratiques de militantisme, voir ce que nous avons fait, réussi ou pas lors des dernières campagnes électorales, mais aussi sur notre activité politique dans le futur, comment faire, avec ce que nous sommes, pour toucher et associer le plus grand nombre à notre réflexion.

Section de Tournon le 19/1/2016 P. Luxembourg.